



Le Comité d'Etablissement de la DT Ouest a tenu une réunion extraordinaire sur la Formation le 15 novembre 2007 de 10 heures 10 à 13h07 au siège de la Direction Territoriale Ouest

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Information du CE** sur le projet de bilan partiel du Plan de Formation 2007 (semestre 1) sur la DT Ouest
 - 2) **Information consultation** sur le projet de plan de formation 2008
 - 3) **Information Consultation** du CE sur le Service de Santé au Travail (SST) de la DT Ouest
- En l'absence de Catherine Jacolot**

Avant le début du CE, les délégations CGT et Sud interviennent pour dénoncer certaines pratiques de management concernant la fermeture de services. **Ainsi à Lorient des collègues du service Administration Commerciale** conviés à une réunion d'équipe se sont vu à la fois annoncer la fermeture prochaine de leur service et leur inscription souhaitée à une formation dispensée à l'UAT Ouest.

Les salariés des services ARTE et ADV DATA de Rennes apprennent dans une réunion d'équipe que leurs activités sont sérieusement menacées et qu'ils sont invités à réfléchir à un redéploiement vers d'autres activités professionnelles. Tout ceci se passe en dehors de toute concertation collective et sans qu'aucune présentation ne soit intervenue devant les IRP.

Cette méthode est elle annonciatrice d'une vague de mesures au sein de la DT Ouest qui bafoueraient les IRP ?

Daniel GATE informe qu'il vient d'apprendre que le 10-16 du Mans allait être fermé et que les DS de l'AVSCOA seraient convoqués le 21 novembre pour une communication aux personnels prévue le 22 novembre !! quelle place est donnée dans ce cas à la négociation ?

Guy Jourden ajoute que sur l'UI à Brest et Quimper, des réunions d'équipes ont eu lieu pour annoncer aux personnes du réseau Boucle Locale que 10 d'entre elles devaient rejoindre des plateaux à Brest moyennant des compensations financières si elles rejoignaient des métiers prioritaires

Le Président indique que l'entreprise a lancé, avec des responsables de département, des actions managériales pour combler les postes vacants, connus de tous, et prioritaires au sein de la DT Ouest. Lors d'une présentation aux Délégués Syndicaux coordinateurs il ya 10 jours, l'ampleur des résultats de la DTO a été évaluée et il apparaît qu'elle n'est pas complètement en ligne avec les départs- elle se situe en effet en dernière position par rapport aux autres DT, ce qui n'est pas acceptable car le fait d'être en retard en termes de départs Groupe s'accompagne d'une très mauvaise position sur les métiers prioritaires. Or, d'ici la fin de l'année, l'objectif est d'avoir les métiers prioritaires comblés.

Il ajoute que l'entreprise a organisé, par ville, des rencontres entre managers, pour identifier des personnes disposant des compétences nécessaires pour rejoindre des métiers prioritaires. Tel est le sens de cette démarche qui ne se traduit pas par une annonce de suppression d'activités. Si tel était le cas, une présentation en serait faite aux IRP compétentes.

Commentaire CGT : tous les moyens sont bons pour faire passer la **politique destructrice d'emploi du plan Next**. Mais ces méthodes ont suscité de forts remous dans les services visés, à la fois de la part des personnels concernés par un déplacement sur un plateau et par les collègues qui croient déjà sous la charge de travail et qui devraient compenser les départs !! Car comme le souligne le Président non seulement il n'y a pas suppression d'activité mais parfois même augmentation de l'activité.

La réalité est que si FT était sur une logique d'entreprise et de développement, elle devrait embaucher des milliers de jeunes et réintégrer une grande partie de la sous-traitance notamment aux lignes en reprenant les salariés. Mais c'est la logique financière qui domine, celle des profits immédiats et « après nous le déluge »

Nous voyons bien aujourd'hui que la concurrence conduit en fait à créer quelques monopoles privés qui ont déruit des dizaines d'entreprises publiques et qui se partagent le marché en maintenant des prix élevés particulièrement sur les mobiles. Quant au bilan de l'emploi global du secteur personne n'ose le faire. Ces monopoles privés qui ont confisqué les milliards d'investissement public fruit de l'apport financier des millions d'abonnés et le travail des salariés du secteur, sont aujourd'hui incapables d'assurer un développement égalitaire des nouvelles technologies. Ils sont un frein au progrès et ne cessent d'appeler à l'argent public de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales pour construire leurs réseaux dans les zones non rentables tandis qu'ils les multiplient dans les grandes villes. **Il est urgent de recréer un grand secteur public des télécoms** qui passe par la **réappropriation publique totale de France Telecom** qui va plus loin qu'une simple nationalisation.

Point n°1 : information du CE sur le projet de bilan partiel du Plan de Formation 2007 (semestre 1) sur la DT Ouest.

En présence de Béatrice Amardeilh.

Béatrice Amardeilh rappelle qu'elle a travaillé avec la Commission formation du CE qu'elle a rencontré le 25 octobre 2007.

Nombre d'heures réalisées au 1^{er} semestre 2007 : 91 154 heures soit 47,4%, nbre d'heures moyen par salarié : 13,5 pour 4630 salariés formés sur un total d'actifs de 6934.

L'axe A : (actions de formation concernant l'accélération du développement des compétences sur les nouvelles technologies, les nouvelles offres et les métiers émergents) affiche un réalisé de 35082 h soit 38,5% des heures de formation.

L'axe B : (actions de formation concernant l'amélioration de la performance sur les processus, le développement des compétences afférentes au Système d'information et à la méthodologie de projet) affiche un réalisé de 10 798 h soit 11,8% des heures de formation.

L'axe C : (actions de formation permettant d'accroître la qualification sur les métiers et de favoriser la mobilité) affiche un réalisé de 37 899 h soit 41,6% du total d'heures de formation.

L'axe D : (actions de formation concernant le développement des compétences des managers pour accompagner la transformation du groupe France Telecom) est légèrement en retrait, avec 2525 h de formation , soit 2,8% du total et ce malgré une augmentation sur cet axe par rapport à 2006.

L'axe E : (actions visant à prendre en compte la dimension internationale du Groupe FT) affiche un réalisé de 4737 h soit 5,2% des heures totales (Pour plus de détail, lire le PV intégral de la séance sur le site du CE DT Ouest)

NIQUE TA CARRIÈRE! ACT TA PERFORMANCE!



Point n°2 Information –consultation du CE sur le projet de formation 2008

Le nombre global d'heures prévu au plan 2008 s'élève à **188 075 heures**, ce qui représente une moyenne de **27,2 h de formation par salarié**. En 2006, **21,7h** en Bretagne et **24,9h** en Pays de la Loire

Suite du Point n°2 : Information – consultation du CE sur le projet de formation 2008

Investissements en formation
Pour 2008 : 15,5 M euros

Pour FTSA

% de la masse salariale = 5,4% en 2008
en augmentation par rapport à 2006 : 5,1%

Analyse du plan par axe (pour contenu des axes voir page 1)

Axe A : 44 880 h prévues soit 23,9% du plan
Axe B : 16 158 h prévues soit 8,6% du plan
Axe C : 104 416 h prévues soit 55,5% du plan
Axe D : 5813 h prévues soit 3,1% du plan
Axe E : 16 808 h prévues soit 8,9% du plan

Commentaire CGT :

la répartition des heures dans les différents axes traduit bien la stratégie de France Telecom dans son plan Next.

L'axe C qui contient notamment **l'accompagnement des mobilités dépasse largement la moitié de la formation prévue ce qui laisse présager de nouvelles grandes restructurations**, la concentration des activités sur des grands plateaux d'appel et la mono-activité sur les villes secondaires (hors métropoles régionales) et des fermetures dans les villes moyennes.

Pour cela FT veut également « muscler » l'axe D pour formater encore plus les managers dans « l'accompagnement de la transformation du groupe »

Quant à l'axe A qui devrait traduire le dynamisme de France Telecom dans le domaine technique (fibre optique, convergence, nouvelles offres, recherche..) on ne peut que s'inquiéter de son recul. Cela traduit le retrait de FT du réseau et la part belle laissée à la sous-traitance qui ne va pas manquer de s'introduire dans la brèche, mais pour quelle qualité de service ?

Les plans de formation traduisent bien les orientations de l'entreprise désormais axés sur le cash flow. Nous pensons que négliger la recherche, l'investissement productif et l'investissement humain, le réseau et son contenu, la qualité de service va coûter un jour très cher à France Telecom.

L'avenir ne peut pas se bâtir sur la gestion et l'exploitation à outrance de l'existant, sur la précarité, la sous-traitance, l'externalisation, les délocalisations. C'est un boomerang qui fera un jour des dégâts et malheureusement une fois de plus ce sont les salariés et les utilisateurs qui paieront la facture.



La Commission Formation a fourni au CE un long rapport (voir PC intégral sur le site du CE) dans lequel elle dénonce le manque d'information sur la durée des formations et sur les modalités pédagogiques. Pour la Commission nombre de salariés ne profitent pas de formations et l'augmentation du nombre d'heures doit s'accompagner d'une amélioration de la qualité de l'enseignement. Pour la Commission, la priorité consiste à développer des projets permettant de mieux intégrer les souhaits et demandes des salarié(e)s en matière d'amélioration des compétences. **Elle propose au CE d'émettre un avis négatif sur le plan de formation 2008**

Les élus demandent quel est le % de la masse salariale consacrée à la formation sur la DT Ouest.

La Direction dit ne pas être en mesure de le communiquer aujourd'hui

Commentaire CGT : toujours cette volonté de ne pas évoquer la masse salariale DT Ouest devant le CE !!

Guy Jourden souligne l'existence d'une formation « sensibiliser les DP aux missions des CHSCT », mais note qu'elle ne dure qu'une journée et demande qui est chargée de la dispenser ?

Sylvie Le Nir pense que cette formation pourrait être dispensée sous forme de Coopnet par Unité pour les DP, en présence du préventeur et d'une personne du pôle juridique.

Commentaire CGT : c'est mieux que rien mais cela ne correspond pas vraiment à la formation préconisée par la Commission CHSCT qui consistait en une formation de 2 jours bien définie et agréée par la CNPE des Télécommunications par une décision du 12 septembre 2006.

Nous continuons à demander que compte tenu de la taille des établissements et de leur périmètre géographique les DP comme les membres du CHSCT bénéficient de cette formation à l'analyse des risques et des situations de travail qui faciliterait le travail du CHSCT.

L'avis négatif proposé par la Commission est adopté à l'unanimité par le CE

Information consultation du CE sur le Service de Santé au Travail de la DT Ouest

La loi du 31 décembre 2003 prévoit l'assujettissement de France Telecom aux dispositions du Code du Travail en matière de santé au travail. Lorsque les IRP ont été mises en place au sein de FT, les Directions Régionales et les services ont présenté un dossier fin 2005 aux CE des DR en information consultation.

Or, suite au constat de la mise en place d'un SST sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire, les documents afférents avaient été transmis à la Direction Régionale du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, sans toutefois donner lieu à un agrément de la part de ces Directions qui contestaient la complication du service et on peut les comprendre !! Les SST n'ont donc pas été reconnus et FT s'est bien gardé de le communiquer au CE à l'époque.

Pour sortir de cette situation, FT a décidé de créer un SST unique pour toute l'entreprise. Ce sujet a été présenté au CCUES les 26 et 27 juin 2007 et au CNHST le 5 juillet.

La création d'un SST unique, mais inter-établissements, nécessite le recueil de l'avis des CE concernés. L'ensemble des avis remontera au CCUES qui examinera à nouveau ce dossier d'un SST unique avant de le transmettre au ministère du Travail.

Le SST sera composé de 19 secteurs, 11 DT + la Corse et 7 divisions et fonctions. Tous les salariés des différents services du bassin d'emploi correspondant au périmètre de la DT Ouest seront suivis par le SST de la DT Ouest.

Le SST inter-établissement est placé sous la direction du DRH France, il est administré par FT et est placé sous la surveillance conjointe des CE et du CCUES.

Chaque secteur est quant à lui placé sous la responsabilité d'un directeur de secteur. Pour la DT Ouest la directrice territoriale ou son représentant le DRH de la dt ;

Le SST du secteur DT Ouest est hiérarchiquement rattaché au DRH de la DT. Il est composé des médecins et infirmières et est fonctionnellement rattaché au Directeur administratif du SST.

Une réunion s'est tenue le 7 novembre en présence de quelques élus du CE et de son secrétaire pour recueillir les questions et remarques.

Les élus du CE de la DT donnent un avis favorable à la demande d'agrément du SST de FT, cependant, le CE joint à cet avis des remarques dont celles exprimées au

Point 8 :
le bureau a mandaté le cabinet **Syndex** pour l'expertise libre sur les répartiteurs.
Le **Cahier des charges** va être établi rapidement